

60 heures et
conséquences

Dossier pages 4 et 5



>> spécial
ASH

snuipp infos



snuipp.fsu

N° 71 - octobre 2008

édito

RASED : scénario catastrophe 3000 !

C'est le nombre de postes de maîtres E ou G que s'apprête à supprimer le ministre de l'éducation, dans le projet de budget 2009. C'est-à-dire plus d'un quart des postes des RASED.

Cette annonce constitue une immense régression qui confirme le renoncement à une école publique au service de la réussite de tous.

Dans ce dossier, Xavier Darcos aura affiché son mépris de bout en bout : ne prenant pas la peine de répondre aux courriers des représentants des personnels, refusant d'engager des discussions sur les missions des réseaux et prétendant vouloir seulement les « rapprocher des élèves en difficulté et les sédentariser. »

Le SNUipp rappelle qu'il est en opposition totale avec une politique de prévention et de résolution des difficultés scolaires qui se résume à la prise en charge d'élèves en dehors du temps de classe et nie le rôle et la spécificité des personnels spécialisés.

La lettre pétition unitaire sur les réseaux d'aides, plus que jamais d'actualité, doit être portée par tous. La manifestation nationale unitaire du 19 octobre en faveur de l'école et de la réussite des élèves doit constituer une étape importante de cette mobilisation.



Première journée du refus de l'échec scolaire

Organisée par l'AFEV

Le mercredi 24 septembre, se déroulait la première journée du « *refus de l'échec scolaire* », organisée par plusieurs organisations et initiée par l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville).

Au delà des constats, cette première journée du refus de l'échec scolaire se proposait de rechercher des solutions pour fabriquer et améliorer le lien entre les familles et l'école.

L'idée principale est d'aider les parents à devenir parents d'élèves : l'implication des parents, même les plus éloignés de l'école, étant indispensable pour lutter contre l'échec scolaire.

Les dernières recherches portant sur des actions envers les familles les plus défavorisées démontrent, contrairement aux idées reçues, qu'il n'y a pas de parents « *démissionnaires* », mais des parents démunis face aux codes de l'école. Ces derniers font cependant confiance, en grande majorité, au système éducatif.

Pour lutter contre l'échec scolaire, les participants s'accordent à dire qu'il faut fournir aux parents les « *codes* » scolaires... et aux enseignants ceux pour comprendre les réticences des familles à venir vers l'école. Pour une véritable démocratisation, les enseignants devraient être formés à l'éventualité que leurs futurs élèves n'ont pas les clefs pour adopter spontanément les attitudes scolaires attendues. 54 % des collégiens ont des parents ouvriers, employés ou sans profession, la norme est donc celle d'enfants ne recevant pas d'aide à la maison pour décoder les attentes de l'école.

Cette formation des enseignants doit bien entendu aller au-delà des « *préparations à la réunion parents-enseignant* ».

Durant les débats, de nombreux intervenants ont fait part de leurs inquiétudes quant au projet de modification du recrutement et de la formation des

maîtres. Cette réforme fait craindre, entre autres, la disparition de cette problématique dans la formation.

La question des dispositifs d'aide hors temps scolaire a été abordée. Ils sont nombreux et dépendent de diverses structures et augmentent le nombre d'interlocuteurs. Cette diversité n'aide pas à la compréhension du sens de l'école.

La place faite aux parents dans l'école est essentielle : systématisation des salles pour les parents, création de lieux de ressources et d'échanges, mais aussi revoir la place des parents dans les conseils d'écoles... De nombreuses pistes ont été évoquées : connecter des actions de formations pour adultes aux dispositifs d'accompagnement scolaire, développer les groupes de paroles, etc. L'évaluation des élèves et la communication aux parents a fait l'objet de plusieurs interventions : les pratiques d'évaluation, le système de notation et la communication des résultats aux parents devant évoluer, pour pointer les réussites des élèves et non plus seulement leurs échecs.

Sur les moyens (nombre de postes), les participants s'accordent sur l'idée qu'il faut investir dans l'école et non dans l'accompagnement scolaire. L'école doit porter en son sein des solutions aux difficultés qu'elle induit.

- lire aussi sur le café pédagogique :
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/09/jres.aspx>
- le site de la manifestation :
<http://www.curiosphere.tv/ressource/19816-refus-de-lechec-scolaire>
- les vidéos des débats :
http://www.curiosphere.tv/ressource/19816-refus-de-lechec-scolaire/page_url=/html/debats_differes.cfm

FNAREN : retour sur un rendez-vous annuel

Les rééducateurs/maîtres G se sont retrouvés fin mai dernier à Dôle (Jura) pour leur XXIII^{ème} colloque annuel, et ce, sur fond de fortes inquiétudes pour l'avenir de leurs missions et des RASED en général. Pour le SNUipp, invité à s'exprimer sur « Comment respecter la personne dans son statut d'élève ? Quelle place pour son histoire, pour son désir ? », la difficulté scolaire doit être prise en compte au sein de l'école. Les RASED répondent à cette nécessité, inscrivant dans le service public d'éducation des équipes pluri-professionnelles à même de travailler au plus près des élèves, des enseignants, des classes et des parents. Le SNUipp a rappelé son engagement en faveur des RASED, en particulier dans le cadre du Collectif mis en place cette année.

Collectif pas de zéro de conduite

Le collectif « *Pasde0deconduite* » a été créé fin 2005, suite à la parution d'un rapport de l'INSERM sur les troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent. Ce rapport établit un lien mécanique entre difficultés de comportement de l'enfant et risque de délinquance ultérieure.

Très rapidement, l'appel « *Pasde0deconduite pour les enfants de 3 ans* » a recueilli des centaines de milliers de signatures. En juin 2006, la parution d'un livre et l'organisation d'un débat national amènent le gouvernement à annoncer le retrait de l'article sur le dépistage précoce du projet de loi de prévention de la délinquance et à renoncer à l'idée d'un « *cahier de comportement* » dès la maternelle.

En novembre 2007, le collectif organise un colloque : « *Enfants turbulents : l'enfer est-il pavé de bonnes préventions ?* », qui sera suivi de la parution du livre en mai 2008.

Dès juillet 2008, « *Pasde0deconduite* » demande l'abrogation du décret créant le fichier « *Edvige* » qui non seulement ouvre la voie à la mise en fiche généralisée des mineurs de 13 ans mais encore instaure une surveillance très étendue des citoyens contradictoire avec un Etat de droit.

Afin de continuer la mobilisation, le collectif a participé à la réalisation d'un documentaire qui devrait être diffusé sur France 5 le 4 novembre prochain relatant les différents débats autour de ces questions.

Sommaire

Ce journal a été réalisé par

Michèle Frémont,
Emmanuel Guichardaz
Agnès Duguet

page 2-3. actualités
pages 4-5. dossier : 60 h et conséquences
pages 6-7. en débat
page 8. action

SNUipp *infos*, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
imprimerie RIVATON 93000 BOBIGNY
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier



60 heures et conséquences

La mise en place, à compter de la rentrée scolaire 2008, de l'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles. Mais elle bouleverse aussi l'approche et la prise en charge de la difficulté scolaire.



Le ministre prétend traiter la difficulté scolaire (et la diviser par trois) grâce à l'aide personnalisée mise en place en réutilisant les heures libérées par la suppression des cours le samedi matin, aux stages de remise à niveau pendant les vacances... et aux nouveaux programmes.

Les conditions budgétaires nécessaires à la réussite de tous les élèves ne sont pas réunies : effectifs surchargés, RASED incomplets, formation continue diminuée... Le SNUipp a interpellé le ministère sur la pertinence d'un tel dispositif, sur les inégalités entre écoles qui en résultent, sur les risques de stigmatisation des élèves en difficulté, sur l'allongement de la durée de la journée pour certains élèves...

Le regroupement d'élèves après la classe ne peut constituer une solution pour ceux qui rencontrent les difficultés les plus lourdes. C'est un désaccord de fond avec les mesures ministérielles.

Pour le SNUipp la prévention des difficultés scolaires doit s'effectuer pour l'essentiel dans la classe. Les difficultés d'apprentissage d'un élève ne doivent pas être un problème posé au seul enseignant de la classe mais à l'équipe dans son ensemble. C'est en diversifiant les approches pédagogiques et les formes de travail, en ayant la possibilité de travailler avec un maître supplémentaire, et des enseignants spécialisés, que le traitement de la difficulté scolaire doit être envisagé.

Cela nécessite du temps de concertation et des actions de formation des enseignants.

Si les textes réglementaires et les circulaires sont maintenant parus, en terme de contenu, rien n'est vraiment défini. L'aide personnalisée peut s'intégrer à un PPRE mais ce n'est pas une nécessité. D'une façon très générale, l'aide personnalisée est censée répondre aux besoins des élèves « rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ».

En ce qui concerne le repérage et le suivi, le maître s'appuie sur les évaluations nationales, les références en matière de connaissances et de compétences telles que définies dans les nouveaux programmes, ainsi que les outils d'évaluation et de contrôle mis en oeuvre dans les classes.

Pour le SNUipp, il faut maintenir la prise en charge du traitement de la difficulté des élèves sur le temps scolaire.

Le SNUipp a décidé de consulter les enseignants : si ces derniers n'ont pas remis en cause la suppression du samedi matin (plus de 61% sont pour), ils sont apparus partagés sur le bien-fondé du dispositif (seulement 42% approuvent la suppression de 2 heures d'enseignement pour tous les élèves) et ils ont très majoritairement désapprouvé l'usage proposé de ces 2 heures. Plus de la moitié estime qu'elles ne peuvent constituer une réponse efficace aux difficultés d'apprentissage. En conséquence, le SNUipp, après avoir jugé les modifications apportées au texte comme très insuffisantes, et après avoir une nouvelle fois consulté les enseignants, a décidé de ne pas signer le relevé de conclusions, appréciation partagée par près de 80% des enseignants consultés.

Des missions à ne pas confondre

Les RASED

Les RASED ont été créés pour répondre aux besoins de « certains élèves dont la situation nécessite une attention plus soutenue, parce qu'ils présentent des difficultés marquées, exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique ». Les textes de référence précisent bien la double mission des réseaux d'aides : la prévention des difficultés « préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou à une bonne insertion dans la vie collective » et la remédiation « quand des difficultés s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisitions nets avec les acquisitions attendues ou par un défaut durable d'adaptation à l'école et à son fonctionnement particulier ».

Le RASED « accompagne et complète les mesures prises par le maître de la classe et l'équipe pédagogique, mesures qu'il a pu contribuer à définir dans certains cas ».

L'aide spécialisée est adaptée à chaque élève, même si elle est dispensée dans un petit groupe ; elle mobilise des stratégies, des méthodes voire des outils particuliers et un savoir-faire propre aux maîtres spécialisés.

Le PPRE

Le programme personnalisé de réussite éducative est défini par la circulaire du 25 août 2006.

Les élèves concernés rencontrent des difficultés importantes ou moyennes dont la nature laisse présager qu'elles sont susceptibles de compromettre, à court ou à moyen terme, leurs apprentissages. Cette action spécifique est intensive et de courte durée, et cible des connaissances et des compétences précises.

L'aide personnalisée

L'aide personnalisée, elle, est prévue « pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages » (article 10-3 du décret n° 90-788 modifié).

En fonction des difficultés rencontrées par les élèves, l'aide personnalisée peut s'intégrer à un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ou prendre la forme d'un autre type d'intervention, en petit groupe par exemple. Ces actions peuvent se développer en lien avec le dispositif global d'aides aux élèves.

Le décret précise que « pour la renforcer, notamment dans l'éducation prioritaire, le maître peut être aidé par des enseignants spécialisés, d'autres enseignants de l'école ou d'une autre école dans le cadre d'échanges de service. »

Horaires de service

Le cas des enseignants spécialisés des écoles n'étant pas précisé dans la circulaire d'août 2008, ce sont donc les dispositions antérieures qui demeurent.

Le cas des enseignants spécialisés des écoles (maître E, maître G, enseignant des CLIS...) n'est pas précisé dans la circulaire n° 2008-105 du 6-8-2008 relative aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

En l'absence de texte réglementaire, ce sont donc les dispositions antérieures, et notamment celles décrites dans les circulaires de 2002 (circulaire 2002-113) qui demeurent.

S'agissant des maîtres du RASED, la circulaire 2002-113 indique « qu'un temps équivalent en moyenne à trois heures par semaine est réservé aux activités de coordination et de synthèse. Les maîtres chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique et à dominante rééducative assurent le même nombre d'heures

hebdomadaires que leurs collègues titulaires d'une classe, le temps de coordination et synthèse étant inclus dans ce temps de service hebdomadaire. »

Il va de soi que ces personnels doivent également bénéficier des dispositions communes à tous les enseignants des écoles : participation aux animations pédagogiques, heures réservées aux travaux pédagogiques, aux conseils d'école...

L'interprétation de ces dispositions sur le terrain par l'administration est très variable et pose de nombreux problèmes. En tout état de cause, elle ne peut aboutir à priver les collègues des temps de concertation dont ils bénéficiaient avant la mise en place des 60 heures !



**A partir du 23
octobre 2008**

**j'agis.
Je vote
SNUipp**

**Ensemble,
agissons
pour grandir
l'école !**



Rôle des maîtres E de nombreuses réactions

L'interview de Jean-Bruno-Bernard, docteur en sciences de l'éducation, parue dans le numéro 65 du SNUinfos-ASH a soulevé des interrogations et suscité le débat. Les propos du chercheur qui y sont rapportés ne sauraient en aucune manière être confondus avec les positions du SNUipp. Ils sont à prendre comme une contribution à un débat, que nous nous sommes engagés à poursuivre.

Que d'émotion !



Le SNUipp n'a pas pour habitude de refuser le débat. C'est même une « *marque de fabrique* » que d'ouvrir régulièrement les colonnes de nos publications à des chercheurs, des praticiens... qui n'ont pas forcément le même avis que l'organisation syndicale. Mais la conjonction entre la parution de la publication (l'interview avait été réalisée plusieurs semaines auparavant) et l'inquiétude, légitime et alimentée par les silences du ministère, qui montait chez nos collègues, a provoqué un certain nombre de réactions, qui ont nécessité une petite mise au point. Le SNUipp a par ailleurs répondu à l'interpellation de la FNAME (Fédération Nationale des Associations de Maîtres E), pour leur proposer une rencontre.

Il nous paraissait important de poursuivre par ailleurs le débat engagé : le travail en

équipe, la collaboration entre les membres des réseaux et les enseignants des écoles étant une préoccupation constante du syndicat.

Nous publions donc quelques-unes des réactions reçues, et, dans l'entretien qu'elle nous a accordé, Betty Bouchoucha, responsable de la formation des maîtres E à l'IUFM de Lyon, revient sur la question du partenariat.

Avec la mise en oeuvre de l'aide personnalisée, des menaces pèsent à nouveau sur le devenir des réseaux d'aides. Dans les départements, les militants, les représentants des personnels défendent au quotidien les missions des personnels des RASED, organisent l'action pour préserver et développer leurs moyens.

Ces préoccupations seront présentes lors des journées nationales d'action de cette rentrée, et notamment lors de la manifestation nationale du 19 octobre.

« Les collègues rééducateurs ne reconnaissent pas du tout leurs collègues enseignants spécialisés à dominante pédagogique ni dans la description donnée dans votre article ni dans les propos tenus par M. Bernard dans son article situé en page 5 du SNUipp Infos n° 65. La FNAREN au nom de ses adhérents souhaite témoigner de la qualité du travail accompli par ses collègues "maîtres E" dans le cadre des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté et tient à souligner que le travail en partenariat constitue un des piliers de travail en réseau. »
Jacqueline Grand
Présidente de la FNAREN

"Il y a dans notre métier des pesanteurs, des lourdeurs, des actions réactionnaires, des travaux novateurs, des évolutions courageuses, et tout cela traverse notre profession dans tous ses individus et dans tous ses rôles et statuts. Figer entre tribu des « généralistes » et tribu des « maîtres E » s'appelle de la démagogie, et de la mise en catalogue, et pour moi nourrit les positions gouvernementales. J'estime pour ma part que les questions sont plus complexes. Et que la plus importante est celle du travail en équipe, de la formation, des moyens, du temps pour le dialogue en commun, entre tous les collègues, et de la résistance à une idéologie du renoncement et des économies budgétaires qui risque de faire s'affronter les collègues entre eux."
Thierry Daniel Coulon,
Maître E, Haute-Savoie

« Même si le travail de ce collègue amène réflexion, que nous n'avons pas attendue pour mener la nôtre au sein de notre fédération, le ton même de l'article et les termes utilisés nous amènent à beaucoup d'interrogations. »
Gérard Toupiol, Président de la FNAME

Les maîtres E au sein des équipes : missions et formation



Entretien avec Betty Bouchoucha, formatrice ASH responsable de l'option E à l'IUFM de Lyon

Quelles sont les missions des maîtres E dans le cadre des RASED ?

La circulaire 2002-113 du 30 avril 2002 précise : « Le RASED constitue un dispositif-ressource complémentaire pour accroître les possibilités des équipes pédagogiques de mettre en oeuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptée à la variété des besoins des élèves. »

Les liens entre les RASED et les écoles dépendent du projet de circonscription, lui-même inscrit dans une politique départementale qui, elle-même, dépend des textes officiels. Ainsi, les membres des RASED - psychologues scolaires, enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative, enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique - exercent leurs missions de prévention et de remédiation des difficultés scolaires en inscrivant leurs actions en complémentarité de celles des enseignants des classes. La notion de travail en réseau intègre aussi des partenaires extérieurs à l'école et, bien sûr, les parents.

Les membres des RASED font donc partie des équipes pédagogiques avec lesquelles ils partagent des buts communs qu'ils atteindront ensemble en mettant chacun ses compétences propres au service de leurs objectifs communs. Ils partagent des objectifs de prévention : par exemple, lorsque le tout petit enfant quitte l'environnement familial de sa famille pour aller vers le monde encore inconnu de l'école ou lorsque l'élève de CP se confronte aux nouveaux enjeux de la scolarité élémentaire, les membres des RASED peuvent être là pour faciliter les passages délicats dans la scolarité des élèves ; chaque professionnel apporte ses médiations spécifiques en fonction de ses cadres théoriques de référence.

Comment la formation en IUFM tient-elle compte de cette dimension ?

La dimension importante du travail en partenariat est intégrée à la formation des enseignants spécialisés. A l'IUFM de Lyon où j'exerce comme responsable de la formation des maîtres, les futurs professionnels des RASED travaillent ensemble dès les premières semaines de formation. Les cours intègrent les conditions nécessaires du travail en réseau : la clarification des compétences et des rôles de chacun, l'explicitation de ses stratégies de travail, la communication, l'information,

l'évaluation de ses actions, le respect des compétences et des identités professionnelles de tous, le respect des familles, le refus de juger, la confiance mutuelle, la confidentialité, les valeurs partagées.

Concrètement, comment ce partenariat peut-il se mettre en place sur le terrain ?

Pour les maîtres E, la collaboration avec les enseignants des

classes peut se traduire par des interventions contractualisées dans la classe ; puisque la priorité est de permettre à l'élève de réussir au sein de sa classe, les premières médiations doivent donc s'exercer dans ce cadre.

Chaque année, les candidats à la formation CAPA SH option E motivent leur candidature en relatant des expériences professionnelles fructueuses avec un RASED et un maître E, ce qui montre que ce partenariat fonctionne et comporte des enjeux importants pour la scolarité des élèves.

“La dimension importante du travail en partenariat est intégrée à la formation des enseignants spécialisés.”

Les mandats du SNUipp

« Des réseaux d'aides complets (psychologues, maîtres E et G) doivent être en nombre suffisant, y compris pour intervenir sur l'ensemble des cycles, dès le cycle 1 ».

« C'est à l'intérieur de l'école et pendant le temps scolaire que doivent être mises en oeuvre d'abord la prévention, puis la prise en charge de la difficulté scolaire par des personnels de l'Education nationale. Cela exige un renforcement des moyens et des équipes : infirmières, assistantes sociales, médecins scolaires, RASED dont les secteurs doivent être de taille adaptée ».

(extraits des mandats du SNUipp, issus de son congrès de Nevers en 2007, dans la logique des congrès précédents)



Manifestation unitaire le 19 octobre à Paris.

« Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre école publique en mettant au coeur la réussite de tous les jeunes »

Lettre aux écoles

premiers signataires



Préservons et développons les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.)

Madame, Monsieur,

La mission première du service public d'éducation est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences. La prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire constitue aujourd'hui une préoccupation majeure de toute la communauté éducative.

Ces difficultés nécessitent des approches différenciées et concertées. Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ont été créés pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Leur mission est de contribuer **sur le temps scolaire, et en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs**, à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire. L'équipe du RASED est constituée de trois catégories de professionnels titulaires de diplômes spécifiques : les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique (psychopédagogues/maîtres E), les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative (rééducateurs / maîtres G), et les psychologues de l'Education Nationale. Le dispositif RASED permet une analyse approfondie des difficultés de l'élève dans leurs dimensions psychologiques, affectives, relationnelles, sociales et cognitives. Le RASED recherche avec l'équipe enseignante et les familles, les réponses et les aides différenciées les plus adaptées d'ordre pédagogique, rééducatif, psychologique.

Aujourd'hui, les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté sont menacés :

- dans leurs moyens, par une diminution inquiétante du nombre de postes spécialisés,
- dans leur renouvellement, par l'insuffisance de départs en formation de spécialisation,
- dans leur fonctionnement, puisque de nombreux RASED sont incomplets et ne peuvent pas proposer aux élèves les aides spécialisées nécessaires.
- par la confusion entre les aides spécialisées du RASED et l'aide personnalisée apportée par les enseignants des classes.

En effet, le ministère de l'Education Nationale a décidé dès cette rentrée scolaire, de réaffecter une partie des heures supprimées le samedi matin à la mise en place de 60 heures annuelles « d'aide aux élèves rencontrant des difficultés scolaires ». Ces heures d'« aide personnalisée » contrairement aux aides spécialisées seront dispensées par un enseignant généraliste en dehors du temps scolaire des élèves. Le risque existe que la mise en place de cette aide serve de prétexte au ministère pour supprimer les RASED. **Cette aide personnalisée est d'une nature différente de celles du RASED et ne peut en aucun cas les remplacer.**

La confusion entre les deux dispositifs ne serait qu'une manière de réaliser de substantielles économies de postes d'enseignants au détriment des élèves les plus en difficulté.

Le dispositif RASED doit être maintenu, complété et renforcé pour pouvoir continuer à remplir ses missions dans toutes les écoles maternelles et élémentaires au service de tous les élèves qui en ont besoin.

C'est ensemble que nous devons agir pour que le service public puisse offrir dans l'école les aides spécialisées du RASED pour répondre aux besoins de tout enfant.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en notre attachement au service public d'éducation pour tous les élèves.

Merci d'informer les organisations syndicales et associatives de vos initiatives et de vos prises de position à cette question.